

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte Scolaire de l'École l'Envolée	Numéro de permis 2009905	Date d'inspection Le 08 janvier 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire l'Envolée		Numéro de téléphone (506) 336-3024	
Adresse 135 rue de l'École Shippagan NB E8S 3H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
51(3) L'exploitant d'un établissement agréé : c) transmet l'original au ministre dans les vingt-quatre heures suivant l'incident.	51(3)(c)	08 janv. 2024	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Discussion avec l'administratrice et note ajoutée au dossier.			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 10 dossiers sur 25.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 10 dossiers sur 25.
- Discussion avec l'administratrice, les dossiers des incidents majeurs des enfants ne sont pas complets, le rapport d'incident n'a pas été remis dans les 24 heures.
- Les dossiers des incidents mineurs des enfants sont complets.
- Discussion des documents d'administration le temps d'entreposage.

Pendant ma visite, les enfants sont en jeux libres en attendant le deuxième groupe.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 janvier 2024

Date

original signé par
Émélie Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 janvier 2024

Date